

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE NICOLET-YAMASKA
MUNICIPALITÉ D'ASTON-JONCTION

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d'Aston-Jonction, tenue le 4 décembre 2023, à 19 h 30.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet, préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Liliane St-Hilaire, siège 1
Benoît Lussier, siège 2
Line Pellerin, siège 3
François Page, siège 4
Saül Bergeron, siège 5
René St-Pierre, siège 6

M. François Noël est désigné greffier-trésorier de la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 30

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

4. COMITÉS ET INFORMATIONS

5. ADMINISTRATION

- 5.1. Résolution pour les comptes payés et à payer de novembre et décembre.
- 5.2. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024.
- 5.3. Nomination des périodes de maire suppléant.
- 5.4. Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la RISI.
- 5.5. Adoption des prévisions budgétaires 2024 de la RIGIDBNY.
- 5.6. Dépôts des ventes pour taxes à la MRC.
- 5.7. Avis de motion et dépôt de projet - Règlement sur la rémunération des élus.
- 5.8. Avis de motion et dépôt de projet - Règlement décrétant les taux de taxes pour 2024.
- 5.9. Dépôt - Déclaration des dons, hospitalités et autres avantages des membres du Conseil.
- 5.10. Demande d'aide financière pour financement d'une activité scolaire des finissants.
- 5.11. Autorisation pour le versement annuel de la subvention aux Loisirs d'Aston (3,000\$).
- 5.12. Autorisation pour le versement annuel de la subvention à la FADOQ (200\$).
- 5.13. Résolution pour soumission de jardinière 2024.
- 5.14. Résolution - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité pour la RIGIDBNY.
- 5.15. Résolution pour don de 300\$ à la Guignolée d'Aston.
- 5.16. Résolution pour reddition de compte PPA-CE
- 5.17. Résolution pour reddition de compte PPA-ES

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

- 6.1. Permis de construction du mois de novembre 2023.
- 6.2. Réception des CV pour l'embauche d'un(e) adjoint(e) à la direction.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

En conséquence

il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE l'ordre du jour est accepté.

Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

3.1 - PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023;

ATTENDU QUE le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

En conséquence,
il est proposé par monsieur François Page
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que rédigé.
Adopté à l'unanimité des membres du Conseil.

**INFORMATIONS / COMITÉS****LOISIRS**

- Le spectacle d'humour du 18 novembre 2023 surpasse les attentes avec un nombre de plus de 80 participants.
- Le Noël des enfants du 3 décembre 2023 a été une réussite, il y a eu 64 inscriptions en plus des parents et des familles. Merci aux généreux commanditaires et les personnes impliquées dans l'organisation de l'activité.
- Le carnaval d'hiver est en préparation.

RIGIDBNY

- Un point de collecte a été ajouté à Nicolet pour la récupération des plastiques agricoles.
- Un problème de déchet radioactif a été détecté dans les camions de déchet, causé par les traitements de chimiothérapies qui font déclencher des alarmes dans les centres de tri des déchets.
- Des travaux sont actuellement en cours pour l'embauche d'un chargé de projet pour la régie.

RISI

- Embauche de trois nouveaux pompiers.
- Possibilité de partager un préventionniste partagé avec d'autres régies.
- Des discussions sont en cours sur la fusion possible avec la régie des incendies de Saint-Wenceslas, mais ce sujet est très préliminaire.

BIBLIOTHÈQUE

- Le 11 décembre à 7h à Saint-Wenceslas, il y a l'atelier lié à la Cyberdépendance qui est gratuite et disponible avec une réservation pour les gens intéressés.
- Prochaine échange de livres pour la bibliothèque le 19 décembre 2023
- La bibliothèque fermera ses portes à compter du 20 décembre et sera de retour le 10 janvier 2024.

CDÉ

- Aucune nouveauté

MADA

- Souper le 13 décembre avec les fermières et la FADOQ.
- Pour les paniers de Noël, les gens pourront réserver les paniers d'ici le 15 décembre et la distribution sera effectuée par la suite. Les donateurs peuvent apporter les denrées ou des dons monétaires au dépanneur.

MUNICIPALITÉ

- Le stationnement dans les rues est interdit entre le 15 novembre et 15 avril de 23 h à 7 h.
- Les luminaires dans les rues seront changés cette semaine.
- Le 3^e rang est en processus d'appel d'offre pour les services professionnels.

- La MRC a adopté un règlement de contrôle intérimaire (RCI) en lien avec les éoliennes afin d'ajouter une base de réglementation sur le territoire des 16 municipalités de Nicolet-Yamaska.

ADMINISTRATION

2023-12-107

5.1 - COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Fournisseur	Description	Montant	# Chèque
Hamel Asphalte	Pavage 10e rang	6 930,86 \$	7123
Ress. Nat. Québec	Mutation 28309405	5,00 \$	7124
MRC Nicolet-Yamaska	Travaux entretien des cours d'eau et éolienne	6 237,07 \$	7125
RIGIDBNY	Versement 12/12	3 430,00 \$	7126
FQM	Réunion et commentaires - Eaux-Usées	162,44 \$	7127
PLP Consultant	Programme de gestion des actifs mun.	1 149,75 \$	7128
Techni-Consultant	Planification appel d'offre 3e rang	2 256,39 \$	7129
9403-5576 Qc inc.	Déneigement Martin Boudreault (1/2)	1 609,65 \$	7130
George Boudreault	Travaux surveillance 10e rang et autres	1 115,26 \$	7131
Home Hardware	Ciment et produit pour réparation #235	65,49 \$	7132
Megaburo	Imprimante 18-10-2023 au 18-11-2023	87,72 \$	7133
FQM	Contrat ass. Dommage 2024	6 371,05 \$	7134
Line Pellerin	Lumière et tapis p'tit café (subv Mada)	60,92 \$	7135
Jessica Drolet	Activité Poésie - Bibliothèque	39,97 \$	7136
Réseau Biblio	Étiquettes - Bibliothèque	57,77 \$	7137
Mun. Saint-Wenceslas	Activité Cyberdépendance - Biblio	101,20 \$	7138
R.P.M. Excavation	Déneigement des routes 1/6	8 164,52 \$	7139
François Noël	Salaire 05-11 au 02-12 (4 sem)	3 648,74 \$	7140
Moisson Mauricie	Aide financière	75,00 \$	7141
Production imprimure	Feuillet Paroissial	149,47 \$	7142
FADOQ	Aide financière Fadoq	200,00 \$	7143
Liliane St-Hilaire	Rémunération 4e trimestre	641,63 \$	7144
Benoit Lussier	Rémunération 4e trimestre	641,63 \$	7145
Line Pellerin	Rémunération 4e trimestre	641,63 \$	7146
François Page	Rémunération 4e trimestre	641,63 \$	7148
Saül Bergeron	Rémunération 4e trimestre	641,63 \$	7149
René St-Pierre	Rémunération 4e trimestre	641,63 \$	7150
Christine Gaudet	Rémunération 4e trimestre	3 003,98 \$	7151
Total des chèques		48 772.00	
Autres frais			
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	365,43 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Ajout Panneau électrique 235, rue Vigneault	470,87 \$	Vir. bancaire
Raymond Simoneau	Salaire 22-10 au 25-10 (5 sem) + Vacances	1 791,18 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	57,61 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	51,74 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur	118,51 \$	Vir. bancaire
Banque Nationale	Paieement de l'emprunt	2 098,90 \$	Vir. bancaire
Suite Microsoft	Licence Office mensuelle	80,71 \$	Visa
Poste Canada	Timbres et poste recommandé	38,18 \$	Vir. bancaire
La Belle Québécoise	Réception : Lac à l'épaule	77,89 \$	Vir. bancaire
Total des virements		5 151.02 \$	

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu'il s'en déclare satisfait;

En conséquence
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. Le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à payer lesdites dépenses.

2023-12-108

5.2 – Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et le mois du début de chacune;

En conséquence
il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2024. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à **19 h 00** :

15 janvier 2024	8 juillet 2024
12 février 2024	12 août 2024
11 mars 2024	9 septembre 2024
8 avril 2024	7 octobre 2024 (1 ^{ère} semaine)
13 mai 2024	4 novembre 2024 (1 ^{ère} semaine)
10 juin 2024	9 décembre 2024

Un avis public du contenu du présent calendrier sera publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2023-12-109

5.3 – NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANT

Noms	Mois de suppléance
Liliane St-Hilaire	Janvier et février
Benoit Lussier	Mars et avril
Line Pellerin	Mai et juin
François Page	Juillet et août
Saül Bergeron	Septembre et octobre
René St-Pierre	Novembre et décembre

2023-12-110

5.4 – ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA RISI

CONSIDÉRANT le budget équilibré de la RISI de Bulstrode au montant de 502 135.81 \$.

En conséquence
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Benoit Lussier
et résolu,

QUE le budget soit adopté tel que présenté.

2023-12-111

5.5 - ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 DE LA RIGIDBNY

CONSIDÉRANT le budget de la RIGIDBNY au montant de 5 613 480 \$ qui est équilibré avec les dépenses de 5 605 648 \$ et de l'affectation de l'excédent accumulé de 7 832 \$.

En conséquence
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

QUE le budget soit adopté tel que présenté.

2023-12-112

5.6 - DÉPÔT DES VENTES POUR TAXES À LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

CONSIDÉRANT qu'il y a trois comptes de taxes municipales datant de 2022 qui n'ont pas été payés.

CONSIDÉRANT les dates du processus de vente pour taxe pour la MRC de Nicolet-Yamaska.

En conséquence

il est proposé par monsieur René St-Pierre

appuyé par monsieur Saül Bergeron

et résolu,

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à transmettre les comptes des taxes impayés au processus de vente pour taxes de la MRC.

➤

5.7 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET— POUR RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS.

L'avis de motion est donné par monsieur Benoit Lussier qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement sur la rémunération des élus.

➤

5.8 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET— POUR RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES POUR 2024.

L'avis de motion est donné par monsieur Saül Bergeron qu'à une prochaine séance sera adopté le nouveau règlement décrétant les taux de taxes.

2023-12-113

5.9 - DÉPÔT - DÉCLARATION DES DONS, HOSPITALITÉS ET AUTRES AVANTAGES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU QUE les membres du conseil doivent obligatoirement remettre à chaque année la déclaration des intérêts pécuniaire au directeur général ;

En conséquence, le directeur général et greffier-trésorier déclare avoir reçu l'ensemble des déclarations des membres du conseil municipal et s'en déclare satisfait.

Le directeur général fera parvenir la déclaration de réception des déclarations des intérêts pécuniaires des élus au Ministère des Affaires Municipales du Québec.

2023-12-114

5.10 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR FINANCEMENT D'UNE ACTIVITÉ SCOLAIRE DES FINISSANTS.

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 40\$ de Mme Léana Houle pour le financement du bal des finissants de son école.

CONSIDÉRANT que le financement permet à la municipalité d'ajouter une publicité de 1/8 de page dans le cahier du bal des finissants de la commission scolaire de la riveraine.

CONSIDÉRANT que la demande permet d'appuyer les efforts scolaires.

En conséquence

il est proposé par monsieur Saül Bergeron

appuyé par madame Line Pellerin

et résolu,

D'APPUYER la demande d'aide financière de Mme Léana Houle et de verser le montant directement à la commission scolaire de la riveraine.

2023-12-115

5.11 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION AUX LOISIRS D'ASTON.

CONSIDÉRANT la demande de financement des Loisirs d'Aston-Jonction de 3,000 \$.

CONSIDÉRANT que les sommes seront investis pour les activités des loisirs.

En conséquence,

il est proposé par monsieur René St-Pierre

appuyé par madame Line Pellerin

et résolu,

D'AUTORISER le versement de la subvention annuelle de 3 000 \$.

- 2023-12-116 **5.12 - AUTORISATION POUR LE VERSEMENT ANNUEL DE LA SUBVENTION AUX LOISIRS D'ASTON (200 \$).**
CONSIDÉRANT la demande de financement du club de la FADOC de 200 \$.
En conséquence,
il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,
D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 200 \$.
- 2023-12-117 **5.13 – RÉOLUTION POUR SOUMISSION DE JARDINIÈRE 2024**
CONSIDÉRANT la soumission reçue de Pinard et Frère Inc. au montant de 1 461.49\$ plus les taxes applicables pour 17 jardinières.
CONSIDÉRANT que Pinard et Frère offre le prêt des pots de fleurs.
En conséquence
il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu,
QUE la soumission #6285 de Pinard et Frère sera acceptée.
- 2023-12-118 **5.14 – RÉOLUTION – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ POUR LA RIGIDNB**
ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
ATTENDU QUE les municipalités d'Aston-Jonction, Baie-du-Febvre, Bécancour, Grand St-Esprit, La-Visitation-de-Yamaska, Lemieux, Manseau, Nicolet, Saint-Célestin Paroisse, Saint-Célestin Village, Sainte-Cécile-de-Levrard, Sainte-Eulalie, Sainte-Marie-de-Blandford, Sainte-Monique, Sainte-Perpétue, Saint-Léonard d'Aston, Saint-Pierre-les-Becquets, Saint-Sylvère, Saint-Wenceslas, Saint-Zéphirin-de-Courval, Ste-Sophie de Levrard désirent présenter un projet d'embauche d'un chargé de projet lié à la réalisation du mandat de gestion des matières organiques dans le cadre de l'aide financière;
En conséquence
il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Liliane St-Hilaire
et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit,
– Le conseil d'Aston-Jonction s'engage à participer au projet d'embauche d'un chargé de projet lié à la réalisation du mandat de gestion des matières organiques et à assumer une partie des coûts;
– Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
– Le conseil nomme la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets (RIGIDBNY), organisme responsable du projet.
- 2023-12-119 **5.15 – RÉOLUTION POUR DON DE 300\$ À LA GUIGNOLÉE**
CONSIDÉRANT la collecte de fonds monétaire pour la guignolée d'Aston-Jonction.
CONSIDÉRANT la période financière qui se trouve en grande inflation.
En conséquence
il est proposé par madame Liliane St-Hilaire
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,
D'APPROUVER la dépense du montant de 300\$ pour le don à la guignolée 2023.

2023-12-120

5.16 – RÉOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE PPA-CE

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les versements sont conditionnels à l'acceptation, par le ministre, des redditions de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder les montants maximaux des aides tel qu'il apparaît aux lettres d'annonces;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence,

Il est proposé par : Mme Line Pellerin

appuyée par M. René St-Pierre

et il est unanimement résolu

QUE le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve les dépenses d'un montant de 14 491\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2023-12-121

5.17 – RÉOLUTION POUR REDDITION DE COMPTE PPA-ES

ATTENDU QUE la municipalité d'Aston-Jonction a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL ;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;

ATTENDU QU'UN (1) formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE les versements sont conditionnels à l'acceptation, par le ministre, des redditions de comptes relative au projet ;

ATTENDU QUE, si la reddition de compte est jugée conforme, le ministre fait un versement à la municipalité en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder les montants maximaux des aides tel qu'il apparaît aux lettres d'annonces ;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre ;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1. 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement ;

2. 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement ;
3. 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles ;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

En conséquence,

Il est proposé par M. Benoit Lussier

appuyée par Mme Liliane St-Hilaire

et résolu,

QUE le conseil de la municipalité d'Aston-Jonction approuve les dépenses d'un montant de 6 386.80 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés aux formulaires V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 – PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

Pour le mois en cours, il y a un total de trois permis de construction pour une valeur de 43,416 \$.

6.2 – Réception des CV pour l'embauche d'un(e) adjoint(e) à la direction.

À la suite du processus d'embauche, la municipalité a reçu deux candidats pour le poste d'adjoint à la direction. La nouvelle ressource permettra à la municipalité de se concentrer davantage sur les subventions pour la réalisation des projets ainsi que pour le développement des projets municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une question est posée au niveau du Règlement de contrôle intérimaire, les discussions sont disponibles sur le Youtube de la municipalité d'Aston-Jonction.

2023-12-122

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

En conséquence,

il est proposé par monsieur Saül Bergeron

et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 20h19.

Christine Gaudet,

Mairesse

François Noël,

Directeur général & greffier-trésorier